

Séance du 14 avril 2026

Publication sur le site de la ville le : 21 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice : **29**

Le Conseil municipal, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Madame Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Morgan PERRIN, Mme Mélissa GOUTTENOIRE, M. Patrick BORNE, Mme Dominique GUILLEUX, M. Jean REGAZZONI, Mme Claudine PERRIGOT, M. Robert TALLONE, M. Bernard LAPOIRE, M. Jean-Jacques JOBERT, Mme Véronique ECHAUBARD FERNIOT, M. Bruno DIRAND, M. Fabrice THUMERELLE, Mme Nathalie DAMPENON, Mme, Angélique FERNIOT, M. Sébastien BATISTA, Mme Aline WALGRAEVENS, M. Frantz FRENETTE, Mme Emeline DROGREY, Mme Marlyse CURTY, Mme Marie-Sophie IZOPET BEY, Mme Charline CLAUDY, M. Pascal GIRARDET, M. Yves GROSJEAN, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Stéphane GERBANT, Mme Aline BULTHÉ, Mme Amandine ROUSSEL-GALLE.

Étaient absents : M. David PETIT.

Secrétaire de séance : Mme Angélique FERNIOT.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D. PETIT/P. BORNE.

Commission d'Appel d'Offres - Election des membres

Conformément aux dispositions issues des articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- du Maire ou son représentant, président ;
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres titulaires et suppléants sont élus sur une même liste.

Le Maire assure de droit la présidence de la commission et peut, par arrêté, désigner un représentant.

L'élection a lieu au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Toutefois, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

La commission peut également être appelée à siéger en formation de jury de concours de maîtrise d'œuvre, auquel cas elle est complétée par des personnes qualifiées conformément à la réglementation en vigueur.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures, sont donc désignés au sein de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Claudine PERRIGOT
Charline CLADY
Patrick BORNE
Bernard LAPOIRE
Amandine ROUSSEL-GALLE

Membres suppléants :

Mélissa GOUTTENOIRE
Morgan PERRIN
Dominique GUILLEUX
Fabrice THUMERELLE
Pascal GIRARDET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

